



VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)

CONSEILS AUX CANDIDATS

Table des matières

1. AVANT DE COMMENCER... :	1
2. COMMENT CHOISIR LES SITUATIONS A DECRIRE POUR LE LIVRET (PARTIE 2) ?	2
3. COMMENT DECRIRE UNE SITUATION ?	2
4. UN OUTIL D'AIDE A LA DESCRIPTION DES PRATIQUES	3
5. LE TRAVAIL D'EVALUATION DU JURY	5
6. COMMENT S'INSCRIRE EN JURY VAE ?	5

Précautions de lecture : ces conseils ont un caractère non exhaustif et ne sauraient se substituer au pouvoir souverain de l'appréciation finale du jury sur les compétences du candidat en vue de l'obtention du diplôme ou d'une partie de celui-ci.

1. AVANT DE COMMENCER... :

Plusieurs diplômes professionnels de l'animation et du sport, du niveau 3 (CPJEPS) au niveau 6 (DESJEPS), délivrés par le Ministère en charge de la Jeunesse et des sports (actuellement construits en unités de compétences / UC) ne sont plus accessibles à la VAE sous ce format, depuis le 1er janvier 2025, si vous n'avez pas obtenu de recevabilité avant le 31 décembre 2024

C'est le cas de tous les diplômes de la filière Animation (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS ET DESJEPS).

Plusieurs diplômes du champ Sport sont aussi déjà concernés.

Ces nouveaux diplômes construits en blocs de compétences remplacent progressivement les diplômes existants en UC.

Nous vous invitons donc à vérifier la fiche RNCP du diplôme que vous souhaitez obtenir par le biais de la VAE, en allant sur le site France compétences : <https://www.francecompetences.fr/>

Cette fiche RNCP contient le descriptif des activités professionnelles visées par le diplôme, ainsi que les compétences à valider.

a. EN CAS D'EQUIVALENCE PARTIELLE (Unités capitalisables ou blocs de compétences), en fonction du diplôme demandé :

- joindre la copie du diplôme, de l'attestation d'obtention le cas échéant en prenant soin de vérifier l'arrêté de création du diplôme sur le site Internet : <http://www.sports.gouv.fr> (Rubrique « Emplois et métiers », puis « CPJEPS » ou « BPJEPS » ou « DEJEPS » ou « DESJEPS », puis « réglementation » et choisir la spécialité qui vous concerne

Exemples : diplômes fédéraux sportifs (uniquement pour les diplômes encore en UC), autres diplômes professionnels, de même niveau et listés dans l'arrêté de création du diplôme obligatoirement.



b. EN CAS DE VALIDATION PARTIELLE DÉJÀ OBTENUE (soit en formation, soit après un 1er passage en jury vae)

- Joindre la copie de la décision du jury validant la ou les UC déjà obtenues
- Construire un nouveau dossier d'expérience visant les unités capitalisables (UC) ou les blocs de compétences (BC) manquant.
- Dans ce cas, 2 descriptions au minimum sont fortement conseillées. Le nombre des situations décrites pourra aller jusqu'à 6 en fonction des compétences restant à valider. Pour le détail de celles-ci se reporter là encore au référentiel professionnel et de certification du diplôme contenu dans la fiche RNCP (voir sur le site <https://www.francecompetences.fr/>)

2. COMMENT CHOISIR LES SITUATIONS À DÉCRIRE POUR LE LIVRET (PARTIE 2) ?

A partir de la **FICHE DESCRIPTIVE D'ACTIVITÉS** contenu dans la fiche RNCP du diplôme visé (voir sur le site <https://www.francecompetences.fr/>)

- Identifier, pour chacune des activités professionnelles attendues du diplôme, des situations professionnelles singulières (unité de temps, de lieu, de public), que vous avez vécues pendant votre parcours (salarié ou bénévole), dans une ou plusieurs organisations de travail (association, collectivité locale, entreprise privée, etc.).
- Choisir, dans ce récapitulatif, les situations qui couvrent au maximum le référentiel du diplôme, en conservant une diversité d'actions, pour pouvoir mettre en lumière des compétences variées, parfois complexes selon le niveau du diplôme et qui correspondent au référentiel du diplôme visé. Penser à mobiliser des expériences avec des publics différents (usagers ou équipe de travail), des organisations de travail distinctes (taille, nature de l'activité, etc.)
- Décrire et analyser ces situations pour donner à voir au jury comment vous avez agi et en expliquant vos choix, vos résultats, vos difficultés, les solutions mises en œuvre, etc.
- Vérifier que votre niveau d'intervention, votre degré d'autonomie et de responsabilité, voire de technicité correspond bien au niveau du diplôme, au-delà de l'intitulé du poste ou de la fonction occupée.
- Etc.

ATTENTION :

Dans le champ du sport, les anciens Brevets d'État d'éducateur sportif (niveau 4 = niveau BAC) n'ont pas été « remplacés » par des diplômes de niveau équivalent mais par des diplômes de niveau 3 par exemple (DEJEPS) qui réclame des compétences de coordination de projet et d'équipe, voire de formation, qui n'existait pas sur l'ancien BEES 1° ! De plus l'entraînement, le perfectionnement dans une discipline sur le DEJEPS vise également la participation à la compétition pour le public sportif encadré.

3. COMMENT DÉCRIRE UNE SITUATION ?

- Les expériences décrites sont par nature, nécessairement uniques et personnelles à chaque candidat.
- Les situations « difficiles » ou pour lesquelles des projets n'ont pu être menés à leur terme, ne sont pas nécessairement à exclure, puisqu'elles peuvent attester de votre capacité à vous adapter face aux difficultés, aux contraintes, à trouver des solutions, des stratégies alternatives, des appuis auprès d'autres professionnels, etc.



- Une fois que vous avez choisi les différentes situations que vous allez décrire, il peut être utile d'annoncer quelles sont les compétences que vous souhaitez particulièrement mettre en lumière auprès du jury. Cela vous permettra également de vérifier que vous n'avez pas oublié certaines compétences attendues dans le référentiel de certification ou encore celles listées dans la fiche descriptive d'activités, selon votre choix de présentation de votre dossier d'expérience.
- Resituer alors vos pratiques, le projet de coordination, de développement (selon le diplôme visé) retenu, dans leur contexte (le cadre institutionnel, votre position hiérarchique, etc.) et définir votre fonction exacte.
- Insister particulièrement sur votre rôle, votre implication personnelle (vous pouvez vous aider d'une rédaction à la première personne du singulier pour ce faire).
- Utiliser de préférence le temps présent : je réalise, plutôt que j'ai réalisé.
- Décrire votre pratique/ votre projet dans le détail, de la manière la plus précise possible.
- Choisir un mode de description chronologique, du début à la fin de la pratique (pour une séance sur du BPJEPS), du début à la fin du projet (pour des diplômes comme le DEJEPS ou DESJEPS), sans oublier l'évaluation et éventuellement votre regard actuel sur les « erreurs », les remédiations possibles.
- Éviter absolument les fiches d'activités ou de projets anonymes, les listes de tâches générales qui vous ont été confiées et préférer les missions/ tâches réellement exécutées, qui peuvent parfois s'avérer différentes.
- Pour repérer des compétences, le jury doit pouvoir vous imaginer en train de « faire » à la lecture de vos descriptions et comprendre les raisons pour lesquelles vous choisissez de faire de telle façon plutôt que de telle autre, à tel moment, dans tel situation précise (indications précises de temps, de lieu de l'action).
- Éviter le travail « prescrit », c'est-à-dire ce qu'il est « bon de faire », ce qu'il « faut faire », ou encore ce que vous comprenez qu'il faille faire, en citant des connaissances extraites de livres par exemple : ce que le jury veut connaître, c'est comment vous faites, ce que vous savez faire, comment vous le savez, comment vous faites quand vous savez le faire, etc.
- Pour illustrer votre propos, vous pouvez joindre des documents en lien direct avec la pratique/ le projet décrit(e), soit parce que vous les avez conçus, soit parce que vous avez contribué pleinement à leur réalisation (article de presse, site Internet, courriers professionnels, etc.). Veiller à bien choisir ces documents et à les expliquer dans la description à laquelle ils se rapportent, sinon leur présence n'apportera aucun élément concret sur vos compétences personnelles. Ce qui intéresse le jury c'est la démarche que vous avez menée (voire élaboré, si vous êtes chef de projet) pour les construire, les rédiger, voire les diffuser au sein d'une équipe de travail. Il s'agit aussi de montrer comment les acteurs concernés ont réagi à la création, la diffusion, l'utilisation de ces supports de communication, de ces outils de travail, etc.

4. UN OUTIL D'AIDE A LA DESCRIPTION DES PRATIQUES

N.B. Ces questions ne sont pas exhaustives. Elles constituent, à titre d'exemple un outil d'aide la description de vos pratiques. Ce type de questionnaire est repris et développé dans l'aide méthodologique apportée par l'accompagnement.



Le cadre institutionnel :

- Est-ce une commande de mon institution ?
- Est-ce de ma propre initiative ? Comment ai-je négocié ? Comment ma pratique s'intègre-t-elle dans le projet de mon institution ?

Le public :

- Pour quels publics (usagers, équipe de travail, professionnels, bénévoles, compétiteurs, encadrants, formateurs, etc.) ? Comment j'adapte ma pratique, mon intervention en fonction du public concerné ?

La pratique / le projet (décrivez les différents aspects de votre pratique et notamment comment vous la conduisez) :

- Par quoi ai-je commencé ?
- Quelles raisons me conduisent à mener cette pratique/ ce projet ?
- Comment je la/le mets en place ?
- Qui sont mes partenaires internes, externes, quelles sont mes relations avec eux, quelle place occupent-ils dans le projet ?
- Quels outils, quelles méthodes j'utilise ? Comment je les ai trouvés ? Où les ai-je appris ?
- Comment j'adapte ces outils à ma pratique ?
- Quelles difficultés je rencontre ? - Comment je les résous ? - Comment je réajuste ma pratique/ mon projet en cours de déroulement ?

Les moyens :

- Avec quels moyens je veille à respecter la réglementation en vigueur ? Comment je comprends et j'analyse ma responsabilité ? Qu'est-ce que je mets en place pour assumer mes responsabilités et rendre compte à ma hiérarchie, aux décideurs, etc.
- Avec quels moyens humains ? Ai-je recruté moi-même le personnel ?
- Quel est mon degré de responsabilité dans la gestion du personnel ? Comment je mobilise et responsabilise chacun ? Avec quels outils ?
- Avec quels moyens financiers ? Quel est mon niveau de responsabilité dans la mise en place du budget ? Comment je contacte les partenaires financiers ? Comment j'organise le suivi financier ?
- Avec quels moyens matériels ? Selon quel échéancier ?

L'évaluation :

- Quels sont les résultats de l'action réalisée ?
- Quels sont les critères d'évaluation ?
- Quels outils d'évaluation j'utilise et comment ?
- Avec quels partenaires internes ou externes j'effectue ce bilan ?
- Quelles perspectives se dégagent ?

Vous pouvez également joindre à votre dossier des éléments pouvant mettre en lumière, pour le jury, votre évolution professionnelle durant les années d'expérience qui sont les vôtres, comme par exemple :

- 1 CV détaillé mettant en évidence votre parcours professionnel, vos choix de changement et d'évolution professionnelle, etc.
- 1 courrier personnalisé explicitant vos propres choix d'évolution, les instants marquants de votre carrière (salariée ou bénévole) et votre motivation, vos objectifs, dans le cadre de votre demande de



validation des acquis de l'expérience. Ce courrier peut également être utilisé pour expliquer les choix des situations professionnelles que vous décrivez dans le dossier à l'attention du jury.

- Des documents attestant de suivi d'actions de formation continue, des diplômes (et pas seulement en lien avec l'activité spécifique du diplôme)
- Etc.

5. LE TRAVAIL D'ÉVALUATION DU JURY

PRECISIONS IMPORTANTES

Pour valider une UC (unité capitalisable) ou un Bloc de compétences (BC), le jury devra identifier chaque compétence visée dans les objectifs intermédiaires

Exemple UC 3 du BPJEPS Educateur sportif [mention activités physiques pour tous](#) (en UC) [RNCP37191](#)

UC 3 : CONDUIRE UNE SÉANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DES ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS

C3.1- Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités physiques pour tous en prenant en compte les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychique de tous les pratiquants.

C3.2- Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités physiques pour tous à partir des particularités des publics impliqués.

C3.3- Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités physique pour tous notamment au regard de la prise en compte des caractéristiques spécifiques et des besoins de chacun.

Pour valider l'UC3, le jury doit reconnaître au travers du dossier d'expérience et de l'entretien, les compétences intermédiaires C3-1, C3-2 et C3-3

6. COMMENT S'INSCRIRE EN JURY VAE ?

Si vous avez obtenu votre avis de recevabilité, quelle que soit votre région de résidence, vous pouvez constituer votre dossier d'expériences et le transmettre à la région organisatrice du jury sur lequel vous voulez vous inscrire

- Vous devez vous inscrire en fournissant votre dossier d'expérience et les justificatifs nécessaires au moins 2 mois avant la date du jury choisi.
- Pour des questions d'organisation, certains jurys peuvent être limités à un nombre maximum de dossiers. Cette information figure dans le calendrier national.
- Pour connaître les dates des jurys VAE organisés en Ile de France et dans d'autres régions, si le diplôme que vous visez n'est pas organisé en Ile de France : consulter le calendrier national

Pour un jury organisé en Ile de France,

- Inscrivez-vous en ligne (pas d'envoi postal de votre dossier) : cliquer sur [Démarches en ligne](#)

DEPUIS 2019, L'ENTRETIEN AVEC LE JURY EST OBLIGATOIRE POUR TOUTE DEMANDE DE VAE.



- Une fois votre inscription en jury validée par nos services, vous recevez une convocation pour réaliser l'entretien avant la date du jury.
- En Ile de France, les entretiens VAE sont proposés prioritairement en visioconférence sauf impossibilité matérielle pour le candidat ou les évaluateurs. La convocation qui vous est adressée en format numérique (via le formulaire d'inscription en ligne – Démarches simplifiées) contient alors le lien vers une application de visioconférence que vous devez utiliser.
- Pour réaliser cet entretien, vous devez disposer du matériel nécessaire : PC - tablette avec WEBCAM et connexion Internet de bonne qualité pour pouvoir réaliser la visioconférence à distance. Les téléphones portables ne sont pas admis et vous devez être seul dans la pièce pendant toute la durée de l'entretien.

Pour recevoir vos résultats : fournir une enveloppe format A4 (21cm X 29.7 cm) timbrée au tarif en vigueur pour une lettre suivie pour un poids de 100 g à :

**DRAJES Île-de-France – Pôle Formation Certification - VAE
6/8 rue Eugène Oudiné - CS 81360 - 75634 PARIS CEDEX 13**

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone ou voie d'affichage (sur site ou par Internet)

CONSULTER AUSSI LE SITE NATIONAL DEDIE A LA VAE : <https://www.vae.gouv.fr/>